

**Siège Social :**

5 rue de l'Europe

**62127 MAGNICOURT EN COMTÉ**

**TÉL : 03-21-41-27-55**

**MAIL : syndicathvl@gmail.com**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical se sont réunis, en mairie de Magnicourt en Comté, en suite d'une convocation en date du dix-sept mars deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Pierre GUILLEMANT.

**Pour la compétence « Production et distribution de l'eau »**

**Étaient présents :**

Mesdames ALLEMAN Joëlle, GODART Nicole,

Messieurs DERICQUEBOURG Daniel, BONNE Hervé, FLAMENT André, GUILLEMANT Pierre,

CARON Damien, ROVILLAIN Jean-Marc, BLONDEL Guillaume

Délégués titulaires,

CATOUILLARD Charline, suppléante de LECLERCQ Odile, titulaire absente.

Déléguée suppléante.

**Absents et excusés :**

Madame LECLERCQ Odile,

Messieurs CLÉMENT Jean-Pierre, BEGHIN Joël,

Délégués titulaires.

**Pour la compétence « Mise en place et gestion d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI)**

**Étaient présents :**

Mesdames CAUCHOIS-PETIT Emilie, MASCLET Emmanuelle.

Messieurs LECLERCQ Jonathan, JOSEPH Benoît,

Délégués titulaires,

BOURDREZ Alain, suppléant de RIFFAULT Isabelle, titulaire absente (démissionnaire).

Délégué suppléant.

**Absents et excusés :**

Madame RIFFAULT Isabelle (démissionnaire)

Messieurs DAUTRICHE Maxime,

Délégués titulaires.

**Pour la compétence « Mise en place et gestion d'un Accueil de Loisirs sans hébergement et de l'Animation Jeunesse pour petites et grandes vacances »**

**Était présente :**

Madame CRESSON Frédérique

Déléguée titulaire.

**Absentes et excusées :**

Madame HANNEBIQUE Guylaine (démissionnaire)

Déléguée titulaire,

Madame CORBISIER Dorothée, ayant donné procuration à Madame ALLEMAN Joëlle

Déléguée suppléante.

Monsieur JOSEPH Benoît est élu Secrétaire,  
La séance est ouverte,

Syndicat de la Haute Vallée de la Lawe

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL**  
**28 mars 2023**

COMPÉTENCE GÉNÉRALE

**CONVENTION PRÉFECTURE DU PAS DE CALAIS**  
**MISE EN PLACE PROTOCOLE @CTES**

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1,

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Président présente ce projet. Il expose à l'assemblée que le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le Préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Après en avoir délibéré,  
le Conseil syndical, à l'unanimité de ses membres :

- **Décide** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires
- **Donne son accord** pour que Monsieur le Président engage toute démarche afférente
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Certifié exécutoire par le Président  
Transmis à la Préfecture le 05 avril 2023.  
Publié et notifié le 05 avril 2023.

Pour extrait conforme,

**Le Président du Syndicat HVL,**

**Le Président du Syndicat HVL,**

**Pierre GUILLEMANT.**

**Pierre GUILLEMANT.**

